



BULLETIN D'INSCRIPTION

EKIDEN de la Métropole du Grand Nancy | Dimanche 12 mai 2019 à 9h30

Equipe de 6 coureurs(ses) de catégories Cadets à Masters nés en 2003 et avant.

Limité aux 200 premières équipes engagées.

72 € par équipe FFA | 80 € par équipe Entreprise ou Open, jusqu'au 8 mai 2019, par courrier.

Majoration + 10 € par équipe, le samedi 11 mai 2019, sur place au stade Raymond Petit à Tomblaine, dans la limite des dossards restants.

Votre structure d'appartenance (cochez la case choisie) et **votre catégorie** (cochez la case choisie) :

Club FFA ☐ Tarif : 72 €	Nom du club : Catégorie de l'équipe : Hommes ☐ ou Femmes ☐ ou Mixtes ☐ *		
	* Mixtes FFA : 3 femmes et 3 hommes dans l'équipe		

Entreprise ☐ Tarif : 80 €	Nom de l'entreprise : Catégorie de l'équipe : Hommes ☐ ou Femmes ☐ ou Mixtes ☐ **		
	** Mixtes Entreprise : minimum 2 femmes dans l'équipe		

Open ☐ Tarif : 80 €	Nom de l'équipe : Catégorie de l'équipe : Hommes ☐ ou Femmes ☐ ou Mixtes ☐ ***		
	*** Mixtes Open : minimum 2 femmes dans l'équipe		

Nom du responsable de l'équipe :

Courriel :

Tél. :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° relais	Nom Prénom	Date de naissance	N° licence ou date certif médical	Sexe
1 – 5km				H ☐ F ☐
2 – 10km				H ☐ F ☐
3 – 5km				H ☐ F ☐
4 – 10km				H ☐ F ☐
5 – 5km				H ☐ F ☐
6 – 7,195km				H ☐ F ☐

Votre dossier ne sera pris en compte qu'à réception du chèque d'inscription et de la photocopie soit d'une licence sportive Athlé Compétition délivrée par la FFA, soit d'une licence compétition auprès d'une des fédérations affinitaires suivantes : FSCF, FSGT, UFOLEP ou FFTRI. Cette licence devra être en cours de validité, le jour de la course.

Pour les non licenciés, joindre le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an (au jour de la course) ou de sa photocopie.

Les mentions "athlétisme" (ou "course à pied") et "compétition" sont toutes deux impératives sinon le certificat médical n'est pas recevable.

**Envoyez votre bulletin d'inscription accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du
NANCY ATHLÉTISME MÉTROPOLE**

Avant le mercredi 8 mai 2019 à :

**NANCY ATHLÉTISME MÉTROPOLE
Ekiden de la Métropole du Grand Nancy
Stade Raymond Petit, Rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE**

**ATTENTION : Joindre votre certificat médical pour les non licenciés FFA.
AUCUN DOSSARD NE SERA DISTRIBUÉ SANS LA PRÉSENTATION DU CERTIFICAT MÉDICAL OU DE LA LICENCE.**

Extrait du règlement

Article 1 : Le Nancy Athlétisme Métropole organise le dimanche 12 mai 2019 le 3^{ème} Ekiden de la Métropole du Grand Nancy.

Article 2 : Un Ekiden est un marathon dont la distance 42km195 est courue en équipe de six coureurs sur les distances suivantes :

- Le 1^{er} parcourt 5 km
- Le 2^{ème} parcourt 10 km
- Le 3^{ème} parcourt 5 km
- Le 4^{ème} parcourt 10 km
- Le 5^{ème} parcourt 5 km
- Le 6^{ème} parcourt 7,195 km

La durée maximum pour cette épreuve est fixée à 5h00.

Article 3 : L'épreuve est ouverte à tous, licenciés et non licenciés, catégories cadets à masters, nés en 2003 et avant.

Article 4 : Pour participer il est obligatoire que chaque membre des équipes soit titulaire :

- d'une licence sportive F.F.A. compétition, d'une licence Athlé entreprise, d'une licence Athlé running ou d'un Pass' running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme,
 - ou titulaire d'une licence au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
 - ou titulaire d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Fédération Française de Pentathlon Moderne,
 - ou, pour les autres participants, titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.
- Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Pour des raisons de sécurité, le parcours ne pourra être accessible aux poussettes d'enfants et aux chiens même tenus en laisse.

Article 5 : Distance : 42,195 km. Le circuit se compose d'une boucle de 5 km qui sera à effectuer une ou deux fois selon le rang de l'athlète dans le relais, et pour le dernier relayeur d'une boucle supplémentaire de 2,195 km. Parcours mesuré selon la méthode IAAF.
L'épreuve est labellisée niveau régional et qualificative aux Championnats de France selon le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Article 6 : Départ et Arrivée : Stade Raymond Petit, rue Jean Moulin à Tomblaine.
Le départ de l'Ekiden sera donné à 9h30.

Article 7 : Ravitaillements : Parking du stade Raymond Petit à Tomblaine.
Un ravitaillement complet (eau, aliments solides) à l'arrivée / un ravitaillement eau au 5^{ème} km pour les relayeurs du 10km.

Article 8 : Le chronométrage sera effectué par un système à puce. Les dossards devront être portés devant et entièrement visibles. Les puces devront être impérativement restituées à l'issue de la course.

Article 9 : La sécurité routière est assurée par le comité d'organisation et la police municipale, la responsabilité médicale sera assurée par un médecin et une association de secourisme.
Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Les coureurs doivent se conformer aux règles du code de la route. L'accompagnement vélo est strictement interdit.

Article 10 : L'équipe est considérée engagée lorsque le dossier est complet avec le règlement des frais d'inscription.
La date limite de réception des inscriptions est fixée au mercredi 8 mai 2019.
Le nombre d'équipes est limité à 200, pas d'inscription le jour de l'épreuve.
Possibilité d'inscriptions le samedi 11 mai 2019 de 14h00 à 18h00 au stade Raymond Petit, rue Jean Moulin à Tomblaine dans la limite des dossards restants

avec une majoration de 10 €.

Il ne sera fait aucun remboursement, en cas de non-participation et quelle qu'en soit la raison.

La course FFA est réservée aux athlètes titulaires d'une licence compétition au sein d'un même club dans la catégorie Masculin ou Féminin ou Mixte (3 femmes et 3 hommes) à partir de la catégorie Cadet (nés avant 2003), selon le règlement FFA. Tarif d'inscription par équipe FFA : 72 €.

La course Entreprise est ouverte aux coureurs et coureuses d'une même entreprise. Tarif d'inscription par équipe Entreprise : 80 €.

La course Open est ouverte aux coureurs et coureuses licencié(e)s ou non à partir de la catégorie Cadet (nés avant 2003). Tarif d'inscription par équipe Open : 80 €. Pour participer aux classements « Équipes Entreprises Mixtes » et « Équipes Open Mixtes », l'équipe doit se composer d'au moins deux féminines. L'organisation s'autorise à modifier l'inscription d'une équipe sur un challenge ne correspondant pas aux critères de ce challenge.

Article 11 : Un athlète licencié ou non licencié ne pourra faire partie que d'une seule équipe.

En cas de participation d'un athlète à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, les équipes en cause seront immédiatement disqualifiées.

Article 12 : La remise des dossards aura lieu :

- Le samedi 11 mai 2019 de 14h00 à 18h00 au stade Raymond Petit, rue Jean Moulin à Tomblaine.
- Le dimanche 12 mai 2019 de 7h00 à 8h30 au stade Raymond Petit, rue Jean Moulin à Tomblaine.

Une enveloppe contenant les dossards de l'équipe sera remise à une seule personne, sur présentation des justificatifs (licence ou certificat médical). Attention les dossards sont numérotés de 1 à 6, et le dossard rouge est réservé au dernier relayeur.

Pour être classée, une équipe devra scrupuleusement respecter l'ordre des relayeurs affiché sur les dossards.

Article 13 : Assurance responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de AIAC Courtage. Assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 14 : L'Ekiden est une épreuve officielle de la Fédération Française d'Athlétisme. Elle se déroule en conformité avec la réglementation 2019 des courses et des manifestations hors stade.

Article 15 : Trophées et récompenses : chaque participant se verra remettre un souvenir.

Il sera établi un classement selon les catégories suivantes :

- Equipes FFA Femmes (licenciées d'un même club)
- Equipes FFA Hommes (licenciés d'un même club)
- Equipes FFA Mixtes (3 femmes et 3 hommes) (licenciés d'un même club)
- Equipes Entreprises Femmes
- Equipes Entreprises Hommes
- Equipes Entreprises Mixtes (minimum 2 femmes)
- Equipes Open Femmes
- Equipes Open Hommes
- Equipes Open Mixtes (minimum 2 femmes)

La première équipe de chaque catégorie sera récompensée par un trophée.

L'entreprise ayant présenté le plus grand nombre d'équipe se verra remettre le challenge CCI Grand Nancy Métropole – Meurthe-et-Moselle.

Primes :

- 150 € à la première équipe Femmes du classement scratch
- 150 € à la première équipe Hommes du classement scratch
- 150 € à la première équipe Mixte du classement scratch

La remise des récompenses aura lieu après l'arrivée du dernier concurrent.

Article 16 : Pour sa participation à cette épreuve sportive, chaque participant autorise le comité d'organisation à utiliser ou à faire utiliser son nom, son image, sa prestation sportive.